
Norme internationale



4157/1

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

● Dessins de bâtiment — Partie 1 : Désignation des bâtiments et parties de bâtiments

Building drawings —

Part 1 : Designation of buildings and parts of buildings

ITeH STANDARD PREVIEW

Première édition — 1980-03-15 (standards.iteh.ai)

[ISO 4157-1:1980](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fa168bd7-a128-44ac-a1bc-92b36b8f23be/iso-4157-1-1980)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fa168bd7-a128-44ac-a1bc-92b36b8f23be/iso-4157-1-1980>

CDU 744.4 : 69/72

Réf. n° : ISO 4157/1-1980 (F)

Descripteurs : dessin industriel, bâtiment, composant, désignation.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4157/1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 10, *Dessins techniques*, et a été soumise aux comités membres en juillet 1978.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Pologne
Australie	Finlande	Suède
Autriche	Inde	Suisse
Belgique	Italie	URSS
Bulgarie	Japon	USA
Canada	Mexique	Yougoslavie
Chili	Norvège	
Corée, Rép. de	Pays-Bas	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

France
Royaume-Uni

Dessins de bâtiment — Partie 1 : Désignation des bâtiments et parties de bâtiments

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 4157 spécifie des systèmes de désignation et un code de désignation des bâtiments, y compris les espaces, les éléments de bâtiments (par exemple murs et planchers) et les éléments constitutifs (par exemple, unités de murs et fenêtres).

Les désignations sont utilisées pour l'identification et la référence dans la documentation d'un projet.

La présente partie de l'ISO 4157 est principalement destinée à l'exécution des plans et à la construction.

2 Systèmes de désignation

Les désignations pour les différentes parties d'un projet devraient être choisies conformément aux mêmes principes.

Tous les dessins et parties de dessins devraient être préparés de manière que le dessin seul suffise pour décrire l'objet sans aucune addition de mots ou d'initiales.

Cependant, si le dessin représente un certain nombre d'objets semblables (par exemple un plan de bâtiment avec beaucoup de fenêtres), on peut, si nécessaire, les identifier séparément (par exemple par une série de numéros). Il en est de même lorsque des objets semblables, tels que des fenêtres, peuvent être confondus avec d'autres éléments semblables, tels que des portes. Lors de cette identification, les principes spécifiés dans la présente Norme internationale devraient être observés.

3 Désignations de type

Différents objets sont classifiés conformément au type, par exemple genre ou forme de l'objet. (Voir figure 1.)

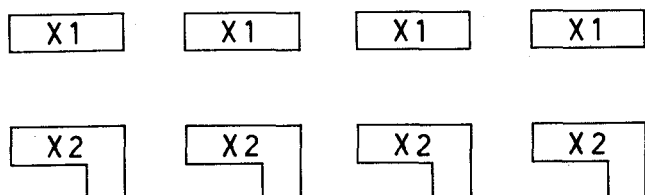


Figure 1 — Exemples de désignations de type

4 Désignations individuelles

Chaque objet séparé est identifié. La désignation individuelle est souvent une indication de position. (Voir figure 2.)

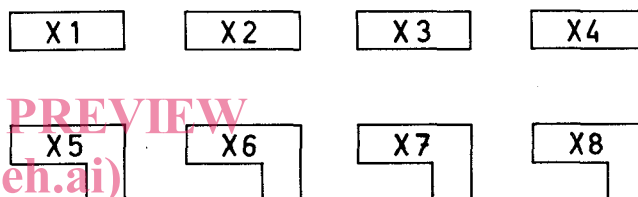


Figure 2 — Exemples de désignation individuelle

5 Code de désignation

La désignation complète est constituée par une désignation principale et une désignation additionnelle.

5.1 Désignation principale

La désignation principale indique la catégorie d'objets situés à différents niveaux dans la documentation. Elle devrait contenir les éléments suivants :

- a) texte en clair, par exemple MAISON, PIÈCE, FENÊTRE, PORTE, CLÔTURE, SOUPE D'ARRÊT;
- b) abréviation, par exemple M, Pi, F, Po, C, SDA;
- c) autre désignation systématique, par exemple :
portes : 1, fenêtres : 2, parties : 3, etc.
équipement de jeu : A, meubles d'extérieur : B, autres équipements : C, etc.
- d) désignation conforme à un système général de classification et de codification.

La désignation principale peut être omise si le reste de la documentation démontre l'intention.

5.2 Désignations additionnelles

Les désignations additionnelles indiquent une autre spécification dans la catégorie considérée. Elles devraient contenir les éléments suivants :

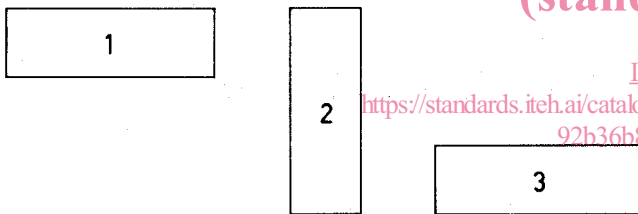
a) pour des désignations de type, des chiffres et des lettres, par exemple F 12 b, où F représente la désignation principale pour «fenêtre», 12 la désignation additionnelle pour type, matériau, dimension etc., et b la désignation additionnelle pour des variantes, par exemple encoche pour l'accouder;

b) pour des désignations individuelles, les chiffres ou les lettres par ordre, par exemple P 1, P 2, P 3, etc., où P représente la désignation principale pour pilier, et 1, 2, 3, etc. désigne individuellement chaque pilier. La désignation individuelle peut également être constituée par des coordonnées.

6 Application des désignations

6.1 Bâtiments

Les bâtiments appartenant au même projet sont indiqués par une désignation principale et une désignation additionnelle, par exemple MAISON 1, MAISON 2, etc. (Voir figure 3.)



(La désignation principale MAISON a été omise.)

Figure 3 — Désignation des bâtiments

La désignation pour une partie d'un bâtiment consiste en une désignation principale, complétée par une lettre systématique ou désignation numérique, par exemple MAISON 2 PARTIE A, MAISON 2 PARTIE B, etc. (Voir figure 4).

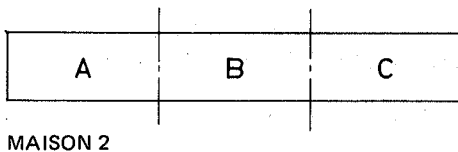


Figure 4 — Désignation des parties d'un bâtiment

6.2 Étages

Par «étage» on entend un espace entre deux niveaux borné par des limites physiques (planchers, plafond et murs), ces limites étant incluses.

La conception de l'étage et celle du niveau sont complémentaires, mais l'une ne peut pas remplacer l'autre.

Chaque étage devrait être désigné par des chiffres suivant un ordre logique.

La numérotation de bas en haut commence par 1 au niveau le plus bas utilisable (pour tout usage). (Voir figure 5.)

Le numéro zéro (0) désigne l'espace situé directement au-dessous du niveau le plus bas utilisable (pour tout usage).

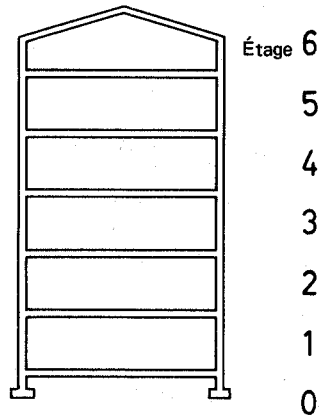


Figure 5 — Numérotation des étages

La numérotation ne s'applique pas seulement à l'espace utilisable d'un étage donné, mais aussi aux limites physiques qui bornent cet espace.

Afin d'exprimer la transition d'un numéro à un autre, il est recommandé d'indiquer le niveau sur la surface supérieure de l'élément plancher porteur. (Voir figure 6.)

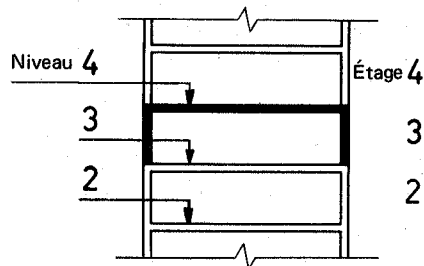


Figure 6 — Indication du niveau

S'il existe des différences de niveau à l'intérieur d'un bâtiment : par exemple mezzanine, étages mis hors des niveaux, paliers, rampes, etc., toute indication nécessaire devrait être donnée afin d'éviter des erreurs. Ces indications devraient être en forme de niveaux ou d'abréviations, et être placées près de la numérotation de l'étage en question.

Les cages d'escalier devraient avoir la même numérotation que l'étage dans lequel elles sont situées qu'elles aient ou non des demi-paliers.

6.3 Partie d'étage

La désignation pour une partie d'étage, lorsque la documentation est subdivisée en plusieurs dessins, est constituée par la désignation de l'étage, complétée par une lettre systématique ou une désignation numérique, par exemple ÉTAGE 3 PARTIE A, ÉTAGE 3 PARTIE B, etc. (Voir figure 7.)

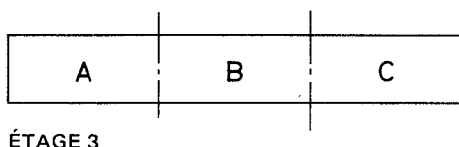


Figure 7 — Désignations de parties d'étage

6.4 Planchers

Les planchers (structures de plancher) sont numérotés par ordre de bas en haut du bâtiment, conformément au numéro de l'étage dont ils font partie. (Voir figure 8.)

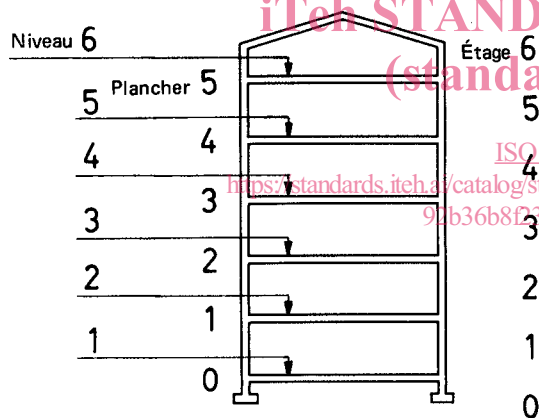


Figure 8 — Numérotation des planchers

6.5 Colonnes, planchers, murs, poutres, etc.

Les colonnes, planchers, murs, poutres, etc., sont désignés par une désignation (abréviation) principale et une désignation additionnelle (chiffres), conformément à la figure 9.

Le premier chiffre de la désignation additionnelle indique le numéro de l'étage, et les deux derniers les numéros d'ordre, conformément à l'exemple suivant :

- Colonnes = C 201, C 202
- Planchers = S 201, S 202
- Murs = W 201, W 202
- Poutres = B 201, B 202

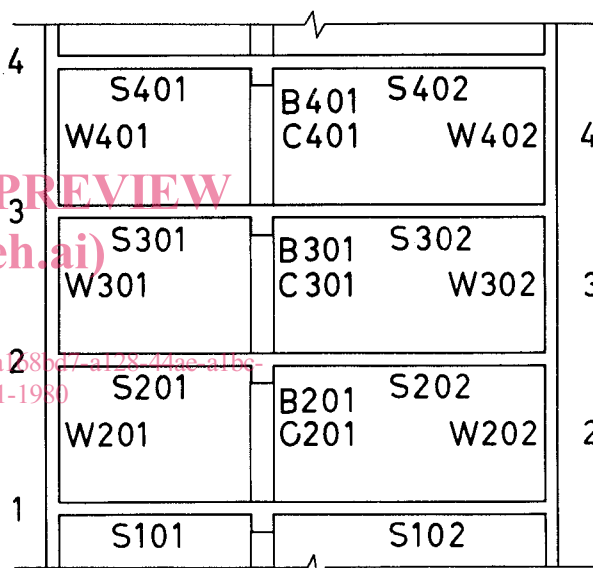


Figure 9 — Exemple de désignation des colonnes, planchers, murs, poutres, etc.